

Hiver 2017-2018 : saison des avalanches

Avalanches de mauvais coups, de coups bas, de coups fourrés, Macron, Philippe, Darmanin et toute la bande se déchaînent. Après les salarié-e-s du privé, les chômeuses et chômeurs, les lycéen-ne-s et étudiant-e-s, et avant les retraité-e-s, voici le tour des fonctionnaires. Déjà, ils avaient eu droit au gel du point d'indice, au jour de carence et à la fin annoncée de leur régime de retraite. Aujourd'hui, c'est de leur avenir qu'il est question.

Au nom de la « rénovation », de la « réparation du pays », de « la souplesse de gestion », de la lutte contre les « rigidités » et autres fariboles, il s'agit ni plus ni moins de « réorganiser (l'État) comme le font les entreprises ». Au moins, les choses sont claires : il faut imposer le modèle entrepreneurial aux services publics. « Sans totem, ni tabou » s'empresse d'ajouter Philippe. On va ainsi renforcer la hiérarchie, elle aura « plus de liberté et plus de responsabilité » pour gérer les « ressources humaines » (jusqu'à les recruter ?), développer « la rémunération au mérite » sur la base d'indicateurs de résultats et de qualités » (pour mettre les agent-e-s en concurrence entre eux) et « étendre la contractualisation » (pour remplacer les titulaires par des précaires). Là se trouve l'enjeu du projet : généraliser la précarité et en finir avec le statut de la fonction publique. Sauf pour les militaires, les flics et les juges, car de ceux-là on risque d'avoir de plus en plus besoin. Aujourd'hui, 17 % des collègues sont précaires, demain toutes et tous auront vocation à le devenir.

A moins que...

La messe macronienne n'est pas encore dite. Déjà, d'autres secteurs professionnels frémissent : des boîtes privées, la santé, les EPHAD... Et puis des lycées et des facs s'agitent... Après l'hiver des avalanches, le printemps de la révolte ?

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation*

et imprimé par eux

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. VALLOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation Hte-Normandie

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel 02 35 89 89 83

sudeduc7627@orange.fr

<http://www.sud-education-hautenormandie.org/>

Sommaire

Page 1 : Édito

Page 2 et 3: Les objectifs du Bac Mathiot/Blanquer

Page 4 : Circulaire Collomb, Farida Belghoul et Dalia Hassan

Page 5 : Réforme des retraites, Non au licenciement de Gaël, postier et syndicaliste.

Page 6 : Front social, Stage RESF, Permanences.



L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE !

Les objectifs du bac Mathiot / Blanquer..

Le bac Mathiot/Blanquer s'inscrit dans la continuité des réformes et des volontés des précédents gouvernements. D'un certain côté, il légalise des pratiques qui avaient déjà largement lieu, en approfondissant les inégalités entre les bacs. Mais au fond, ce nouveau lycée est une modification structurelle majeure de l'enseignement secondaire. Il signe la fin du droit à l'éducation et notamment l'accès à l'enseignement supérieur pour tou-te-s. Il inscrit pleinement le lycée et le bac dans le processus de sélection à l'entrée à l'Université. Il vise à intégrer 75% des épreuves dans ParcoursSup (toutes sauf les deux épreuves terminales de juin) et à instaurer un lycée modulaire qui s'intègre dans la logique des « attendus » (exigés des lycéen.n.es par les différentes filières universitaires pour pouvoir y être admis). S'y ajoutera le "supplément au diplôme" (ou "portefeuille de compétences"). Il s'agirait de remplir sur un logiciel les compétences acquises par l'élève dans les matières enseignées mais également en cas d'engagement associatif, de mandat de délégué etc. Bien sûr, tout cela n'a pour objet que d'être intégré dans Parcoursup. En plus des fiches avenir et des livrets scolaires, c'est une nouvelle charge de travail qui pèserait sur les personnels dans le seul but d'organiser la sélection!

Comment ça va se passer concrètement au lycée ?

La continuité bac-3/bac+3

Sur le fond, le bac Mathiot/Blanquer entraîne deux modifications majeures :

1. Une augmentation des voies générales. De trois voies (S/ES/L) on passe à neuf couples de disciplines majeures (maths/physique-chimie, SI/math, SVT/physique-chimie, info/math, maths/SES, SES/histoire-géo, littérature/enseignements artistiques et culturels, littérature/LCA, littérature étrangère/LVA ou LV2). Ce n'est pas un hasard : il s'agit d'augmenter la spécialisation des bacs généraux pour

mieux correspondre aux filières de l'enseignement supérieur. Si, avant, un titulaire du bac S pouvait « tout » faire, avec le bac Mathiot, il faudra avoir fait le bon couple de majeures pour accéder à la bonne filière universitaire (et à la bonne classe prépa).

2. Une diminution des spécialités des voies technologiques. Par exemple, aujourd'hui le bac STMG se divise en quatre spécialités (SIG, RHC, mercatique, GF), le bac Mathiot n'envisage qu'une seule majeure STMG (liée à une discipline générale). Cela aura pour conséquence de fermer l'essentiel des filières générales de l'université aux bacs technos, pour leur laisser le choix entre des filières universitaires courtes (AES, licences pros) ou des BTS/IUT.

3. Il faut ajouter ici le fait que les lycées pourront avoir leur propre couple de majeures localement, ce qui ne débouchera sur aucune place dans l'enseignement supérieur (ou alors une filière très spécifique, dans une université partenaire avec le lycée).

Le choix de ces majeures se fera en début de première. Même si, à la marge, quelques élèves pourront changer une discipline majeure (sans doute pour permettre une reconversion d'une discipline majeure générale vers une discipline majeure technologique). Cela dit, le choix des majeures sera conditionné par les enseignements d'approfondissement de la classe de seconde. Ces enseignements sont choisis par les élèves lors de leur inscription en seconde. Suivant cette logique, les choix effectués par les élèves à l'entrée en seconde (à 15 ans) conditionneront leurs possibilités de poursuite d'étude jusqu'au bac+3... C'est ce qui se passe déjà statistiquement nationalement, mais cette fois : ce sera légal.

Un bac local, essentiellement passé en avril Blanquer tient à l'idée de ne passer que 4 épreuves en terminale au bac (6 au total, en réalité). C'était une promesse de Macron-

candidat. Ces épreuves compteront pour 60% des notes du bac :

- Français (écrit et oral) en fin de classe de première (10%)
- Les deux disciplines majeures, passées en mars/avril de l'année de terminale (25%)
- La philosophie passée en juin de terminale (10%)
- Un Grand Oral, interdisciplinaire (sur les majeures de l'élève) passé en juin de terminale. (15%)

Le reste des disciplines (40% des notes du bac) sera passé en contrôle continu. Il est envisagé que l'assiduité soit également notée. Ainsi, 75% des notes du bac seront rentrées dans ParcoursSup et permettront la sélection dans les filières du supérieur. Il est évident que les notes de contrôle continu pourront encore bouger au 3^e trimestre, de manière à permettre un fort taux de réussite au bac. On voit bien que le bac ne sera plus suffisant pour faire des études supérieures.

On ne sait rien sur la nature des épreuves (sujet nationaux ? banque de sujets choisis par les professeurs ? sujets locaux ?), ni même de leur correction (par les professeurs de la classe ? du lycée ? d'un autre lycée ?). Cela dit, la volonté gouvernementale étant aussi de réduire le coût du bac (comprendre : le coût financier et humain des corrections de copies), il est vraisemblable qu'on se dirige vers le pire : correction par les professeurs de la classe (au mieux, du lycée). Autant dire que le caractère anonyme du bac est fini. Ajouter à cela 40% de contrôle continu, et on obtient un bac local, où le lycée d'origine conditionne la façon dont le bac est perçu par les établissements du supérieur : un bac Henri IV aura plus de valeur qu'un bac de banlieue.

Le retour de l'annexe descriptive au diplôme Vieux serpent de mer, déjà imaginé par le processus de Bologne (1999) pour l'enseignement supérieur, l'annexe descriptive au diplôme du bac est la continuité au lycée de base élève dans le 1^{er} degré (BE1D, qui change de nom pour devenir « Onde ») et du livret scolaire unique numérique (LSUN) du collège. LE

LSUN va être généralisé au lycée et permettre une vision précise sur les acquis réels, discipline par discipline, de chaque élève, en plus de son fichage numérique.

Pour les langues vivantes, Mathiot prévoit de ne plus faire passer d'épreuves en tant que telles, mais des certifications (basées sur le niveau de langue : B1, A2, A1, etc.), qui seront naturellement ajoutées au livret de l'élève dans ParcoursSup. Enfin, les activités extrascolaires (BAFA, brevet 1^{er} secours, etc.) seront également présentes dans ParcoursSup. Il s'agit, par ce biais, de valoriser les élèves qui ont le temps et les moyens de faire ces activités.

Diminution de la culture générale et du nombre de profs

Avec le lycée Mathiot, les enseignements seront semestrialisés. Avec des changements possibles à chaque fin de semestre. Ainsi, le contenu sera nécessairement moins important. Sans compter que cela demande aux élèves de comprendre (et d'appliquer) tout de suite les enseignements. Le temps long indispensable à une pédagogie pour tous les élèves est supprimé. Une autre conséquence de la spécialisation dès la seconde dans le lycée Mathiot est de diminuer la culture générale de chaque élève. Par exemple, aujourd'hui tous les élèves de seconde font des SVT pendant toute l'année. Avec le lycée Mathiot, seuls les élèves qui choisissent l'enseignement de détermination en SVT continueront d'en faire au 2^e semestre. Cela a pour conséquence de diminuer la culture générale enseignée par le lycée. Cette culture générale sera donc tributaire d'un apport extérieur (cours particuliers ; famille ; investissement gratuit des enseignants). Là encore, ce sont les élèves des quartiers populaires qui vont en pâtir.

Autre conséquence de la réorganisation des enseignements au lycée : la diminution des volumes horaires et donc du nombre d'enseignants en lycée. L'objectif du gouvernement est clair : diminuer le nombre de professeurs fonctionnaires. Et cela commence dès cette année, avec une baisse de 20% des postes au concours d'enseignement.

Circulaire Collomb : circulaire de la honte !

Publiée le 12 décembre, une circulaire du ministère de l'Intérieur prévoit le recensement des migrants dans les centres d'hébergement d'urgence. Cette mesure en plus d'être discriminatoire et contraire à la loi sur l'hébergement, nourrit la rengaine d'extrême droite selon laquelle "le SDF français vit plus mal que le migrants récemment arrivé".

Un cap est franchi, le ministre de l'intérieur enjoint les préfetures à procéder à des contrôles au sein mêmes des lieux d'accueil et d'hébergement.

Cette circulaire est criminelle :

Il y a quasi un an jour pour jour, dans un foyer à Chalons en Champagne les visites de la police aux frontières, et la crainte qu'elles inspirent, se sont soldées par la défenestration de deux jeunes, dont l'un est décédé. Quand 76% des familles monoparentales demandant l'asile dorment dans la rue, la peur de la police les poussera à ne pas accepter d'hébergement alors même qu'elles sont accompagnées d'enfants en bas âge.

Cette circulaire est ignoble :

Elle dénie à certain.es le respect de leurs droits fondamentaux au seul prétexte de la régularité du séjour, nous ne sommes pas les seuls à le penser, le défenseur des droits est également intervenu en ce sens.

C'est, nommé par le Président de la république, pour lequel on nous a sommé de voter pour faire barrage au FN, que le ministre de l'intérieur entend mettre en place la politique de "préférence nationale" prônée par l'extrême droite. Ainsi les contrôles au sein des structures seraient justifiés pour le le Minsitre de l'Intérieur, par la « nécessité » de libérer des places pour des personnes en situation régulières.

La rengaine du "bon clochard français face au migrant profiteur" a assez duré, alors que les cadeaux au patronat continuent (CICE, CITS, baisse des cotisations sociales...) et que ceux aux plus riches explosent (suppression de l'ISF, Flat Tax,...) il est inacceptable et honteux de sous-entendre qu'un SDF serait plus méritant qu'un autre.

Si tant de personnes sont aujourd'hui contraintes de dormir à la rue, c'est le résultat d'année de renoncement politique à mettre en place une réelle politique d'accès à un logement pour toutes et tous, en luttant contre la spéculation immobilière et le mal logement. Les personnes migrantes ou non n'ont pas à payer le prix de l'incapacité de Monsieur Collomb et de ses amis à mettre en œuvre une politique d'accueil et d'hébergement à hauteur des besoins.

Installer une concurrence entre les misères est infâme !

JEU: CHERCHEZ L'INTRUS



Charles



Brice



Gérard



Un intrus ? Nan, j'vois pas ! Où ça ?

Farida Belghoul et
Dalila Hassan =

cassées!

Dans l'affaire de Joué-lès-Tours, la Cour de Cassation a rejeté les pourvois de Farida Belghoul et Dalila Hassan. Un épilogue qui rend justice à notre collègue de l'Indre-et-Loire indignement salie par les sales pratiques de ces deux corbeaux de mauvais augure.

Résumé des faits : le 30 mars 2014 l'association d'extrême droite JRE (« Journée de Retrait de l'École ») appelait à une journée de retrait de l'école le 31 mars, et, dans une odieuse opération de calomnie, faisait paraître sur son site une vidéo dans laquelle elle accusait une enseignante de l'école maternelle de la Blotterie à Joué-lès-Tours d'« atteintes sexuelles sur deux de ses élèves ». Également à l'occasion d'une campagne contre un supposé « enseignement de la théorie du genre », ce collectif avait affirmé que « l'enseignement de la masturbation était au programme de la maternelle » ... Le syndicat SUD Éducation 37 avait immédiatement dénoncé une manipulation de JRE conduisant à un « lynchage d'enseignants de l'école publique et laïque ».

L'institutrice, la directrice de l'établissement ainsi que le rectorat de l'académie de Tours-Orléans avaient alors porté plainte pour diffamation contre les JRE, dirigées au national par F. Belghoul et localement par D. Hassan. Dans le procès en diffamation, la cour d'appel avait alourdi la peine de première instance : F. Belghoul était condamnée à 8 000€ et D. Hassan à 2 000€ d'amende pénale. Elles étaient aussi condamnées à verser solidairement 15 000€ de dommages et intérêts à notre collègue ainsi que 3 000€ de frais de justice. En outre, elles avaient également écopé de l'obligation de publier à leur charge les conclusions du jugement dans les journaux suivants : la Nou-

POUR LE RETRAIT DE LA CIRCULAIRE COLLOMB!



**Les Etats-généraux
des migrations appellent
à un rassemblement**

**Mercredi 14 février à 17H30
au Palais de Justice de Rouen**

Réforme des retraites : qu'est-ce qui nous attend ?

Ce qui a été annoncé

Le candidat Macron a affirmé vouloir appliquer les mêmes règles de calcul pour tous (public et privé, régimes spéciaux). La mise en place du nouveau système serait progressive et ne toucherait pas les assurés qui sont à moins de 5 ans de la retraite. Pour les autres, la transition se ferait graduellement et l'âge légal de départ à la retraite ne devrait pas être modifié. Le système Macron, inspiré du système suédois, consisterait à créer, pour chaque salarié, un compte virtuel sur lequel sont inscrites les cotisations retraites prélevées chaque mois. A l'âge de la retraite, le calcul prend en compte la somme des cotisations versées et l'espérance de vie de la classe d'âge. On divise le total des cotisations par cette espérance de vie. Exemple : un salarié part à la retraite à 62 ans en ayant versé 200 000 € de cotisations. Si l'espérance de vie de sa classe d'âge est de 74 ans, on considère qu'il lui reste 12 ans à vivre. Sa pension annuelle sera égale à 200 000 : 12 soit 16 666 €.

Ce que cela implique pour la Fonction Publique

L'uniformisation des règles de calcul pourrait vouloir dire calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 6 derniers mois, impliquant un net recul du montant des pensions.

A ce nouveau mode de calcul il faut intégrer la question des primes. Celles-ci ne sont actuellement que partiellement prises en compte dans le calcul de la pension chez les fonctionnaires. Les catégories de fonctionnaires caractérisées par un taux de prime bas (les enseignants par exemple) seraient ainsi encore plus défavorisées. A noter également qu'à la différence des travailleurs du privé, les fonctionnaires n'ont pas de retraite complémentaire type Arrco ou Agirc.

Macron a beau jeu de dire qu'il ne touchera pas à l'âge légal de départ en retraite, le fait est que l'âge du départ à la retraite est un facteur déterminant pour le montant de cette retraite. En clair on incite les gens à travailler plus longtemps.

Jean-Paul Delevoye, ex-ministre chiraquien reconverti à LRM, a été chargé de coordonner et de piloter la réforme des retraites. Macron souhaite finaliser cette réforme avant l'été 2019.

Les multiples contre-réformes ont réussi en partie à briser les régimes (Balladur en 1993, Fillon en 2003, Sarkozy en 2010.) Elles ont modifié les termes du contrat intergénérationnel, avec notamment l'allongement des durées de cotisation, l'allongement de la période sur laquelle est calculée la pension, la modification de la valeur des points de retraite complémentaire, ou encore l'imposition des pensions de retraite à la CSG. En clair toutes ces mesures nous amèneront à travailler plus longtemps (certains collègues découvrent avec effroi qu'ils devront travailler jusqu'à 67 ans pour une retraite à taux plein !) pour partir avec une retraite tronquée. Le but non avoué étant d'ouvrir encore plus grand l'immense marché des retraites aux assurances privées. Le projet Macron veut en finir avec le principe de solidarité du « pot commun » au profit d'un système individualiste où chacun doit cotiser pour sa propre retraite. Encore une fois les premières victimes de la crise (précaires, chômeurs-ses...) seront aussi les premières victimes de ce nouveau système de retraites.



Empêchons le licenciement de Gaël, postier et syndicaliste !

Gaël Quirante, secrétaire départemental de SUD Activités Postales 92 et militant du Front Social, subit un véritable harcèlement disciplinaire : 10 tentatives de licenciement en 14 ans, et presque un an de mises à pied cumulées. La Poste avait en effet tenté de le licencier en 2010 en l'accusant de séquestration alors qu'il avait participé à une occupation de la direction départementale de La Poste : son licenciement avait été refusé successivement par l'Inspection du Travail en 2010, par le Ministre du Travail en 2011, puis par le Tribunal Administratif en 2014. En avril dernier la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Versailles a annulé les 3 précédentes décisions et a ainsi relancé toute la procédure ! L'Inspection du Travail a de nouveau refusé son licenciement mais c'est désormais Mme Penicaud, Ministre du Travail et ex-DRH de Danone qui va décider du sort de Gaël ! Le 6 février un rassemblement de soutien à Gaël a été organisé devant le ministère du Travail. Une pétition en ligne a déjà récolté plusieurs milliers de signatures. Il faut continuer à la signer et à la faire signer (sur change.org).



La Poste a décidé de frapper fort contre les militantes et militants combatifs. Les poursuites disciplinaires et pénales, les licenciements, les sanctions disciplinaires se sont multipliées contre les syndicalistes et plus largement contre toutes celles et ceux qui refusent de courber l'échine : 10 ans de mises à pied cumulées par les militantes et militants SUD et CGT en Ile-de-France depuis 2012 ont été recensées, 14 ans depuis 2010 ! 4 militants syndicaux du 92 ont été mis en garde à vue en pleine grève en 2014. Olivier Rosay a subi à lui seul 69 mois de suspension de fonction ! Dans le 92 aussi, Yann Le Merrer a été révoqué, puis en attente de poste suite à l'obligation faite à son employeur de le réintégrer.

Cette logique répressive touche aujourd'hui l'ensemble du monde du travail : plus de 4000 poursuites disciplinaires ou pénales ont été intentées contre des grévistes ou des manifestants depuis le mouvement de 2016 contre la Loi Travail. Mais cette répression est combattue, que ce soit concernant les peines de prison pour les ex-Goodyear, contre les violences policières dans les quartiers populaires, pour les inculpés du procès du Quai de Valmy, à PSA Poissy, pour Loïc de la Compagnie Jolie Môme par exemple. Si la répression est là, c'est bien qu'il y a des résistances. Regroupons tous les cas de répression pour être en mesure de mettre un coup d'arrêt à l'offensive actuelle. Si nous regroupons nos forces, nous pouvons gagner !

Le Front Social ne désarme pas

Le 20 janvier, le Front social organisait une journée de mobilisation contre Macron et le Medef pour, en 2018, «regagner ce qu'ils nous ont volé.» Plusieurs collectifs locaux, sur la soixantaine que compte cette coordination inédite, lancée en avril 2017 et regroupant syndicats, associations et différents fronts de lutte, ont répondu à l'appel. À Rouen, un rassemblement d'une soixantaine de personnes a eu lieu place de la Cathédrale, rythmé par des prises de parole sur la mise en œuvre de la rupture conventionnelle collective à Pimkie et à PSA, la sélection à l'université ou la situation des migrantEs, suivi d'une manifestation dans les rues alentour. En Île-de-France, un meeting, auquel plus de 150 personnes ont assisté, était organisé au Théâtre de la Belle Étoile à Saint-Denis, entrecoupé par les prestations de la Compagnie Jolie Môme. Les luttes étaient évidemment à l'honneur avec notamment la prise de parole émouvante de la déléguée CNT-SO de Holiday Inn où le personnel de la sous-traitance hôtelière entamait son quatrième mois de conflit. Le Front social a de nouveau démontré, certes à une échelle modeste, que, sur le terrain, l'encéphalogramme social est loin d'être plat alors que, faute de poursuite de la mobilisation, la ratification des ordonnances suit son parcours législatif comme si de rien n'était... au risque de voir leur contenu encore durci ! Pendant ce temps-là, le syndicalisme « de sommet » continue à faire semblant de négocier, que ce soit sur l'assurance chômage, la formation professionnelle ou la définition de l'entreprise...

Le Front social appelle d'ores et déjà les militantEs et toutes les forces qui veulent faire de 2018 l'année de la riposte à se retrouver le 7 avril en région parisienne pour continuer à débattre collectivement comment imposer notre propre calendrier social !

stage RESF

Le stage annuel intersyndical organisé par le RESF Rouen aura lieu cette année le jeudi 5 avril de 9h à 16h30 à la salle Ostermeyer (mairie Annexe Pasteur de Rouen). Il faut demander une autorisation d'absence avant le 5 mars (mais en réalité, en raison des vacances, il faut déposer son ASA avant le 23 février). Venez nombreux-ses ! La lutte contre la nouvelle circulaire Collomb sera notamment à l'ordre du jour du stage.



Agenda

◆ 14 février, 17H30 :

Rassemblement pour le retrait de la circulaire Collomb, au Palais de Justice de Rouen.

◆ 5 avril : stage intersyndical organisé par le RESF Rouen.

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE

Email: sudeduc7627@orange.fr **Sur la toile :** <http://www.sud-education-hautenormandie.org/>
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN :

8, rue de la Savonnerie → Mardi : 14h-16h30
Tel /fax : 02 35 89 89 83 → **Judi : 9h -16H30**
mobile 06 68 63 20 05 → **Vendredi : 9h -16H30**
EVREUX : 2 Rue P. Mendès France, Tel : 09 50 50 86 15(merci de prendre RV)

LE HAVRE : 119 Cours de la République

(Maison des syndicats) Tel : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations, rue Notre Dame, solidairesdieppe@gmail.com

Permanence chaque 1er jeudi du mois, de 15h à 18h